

## RÈGLEMENT du concours X Star Story

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société TITAN MEDIA, dont le siège est à San Francisco, PO Box 411345, CA 94141-135, USA, organise du **20 avril** au **18 juillet**, en partenariat avec la société LGNET SAS PARIS RCS 504 197 310, dont le siège est à PARIS 11<sup>ème</sup>, 35 rue Chanzy, France, editrice du site internet YAGG, un concours de talents intitulé «X Star Story» pour découvrir sa prochaine star.

### ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toutes personnes de sexe masculin, âgés de 18 ans ou plus, résidant en FRANCE Métropolitaine, BELGIQUE ou SUISSE à la date du jeu, libres de tout contrat professionnel dans l'industrie pornographique, à l'exception du personnel et des associés des sociétés organisatrices ainsi que de leurs familles.

### ARTICLE 3 : DÉPÔT DE CANDIDATURE

Pour participer au concours, les candidats doivent s'inscrire sur le site dédié au concours [www.x-star-story.com](http://www.x-star-story.com), pour y déposer un dossier on line, qu'ils devront également envoyer par courrier.

Le candidat devra ;

- Renseigner on line le dossier d'inscription comportant les renseignements nécessaires concernant l'identité du candidat.

Le signataire y déclarera sur l'honneur :

- être majeur,
  - résider en FRANCE Métropolitaine, BELGIQUE ou SUISSE à la date du jeu,
  - détenir l'intégralité des droits des photos et des vidéos le représentant et autoriser leur diffusion et leur publication dans le cadre du concours X Star Story
  - accepter de recevoir des informations en provenance de YAGG et de TITAN,
  - avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter intégralement.
  - n'être apparu sur aucune vidéo ou photo bareback publiée, commercialisée et/ou mise en ligne.
- Fournir on line
    - une photo portrait (tête + épaules) ;
    - une photo nu en érection ;

- une video d'une durée de 90 secondes à 3 minutes, où le candidat est encouragé à «montrer de quoi il est fait...» et à convaincre le jury qu'il a toutes les qualités requises pour être le prochain Titan Man.

Le candidat devra également transmettre à LGNET, par courrier, avant le 23 mai 2010 , cachet de la poste faisant foi, son dossier d'inscription, à l'exception des photos et vidéos transmises on line, dûment signé et accompagné de la photocopie de sa carte d'identité à l'adresse suivante :

**LGNET**  
**Concours X Star Story**  
35, rue Chanzy  
75011 PARIS.

Il ne peut être déposé qu'un seul dossier par candidat. En cas de pluralité de dossiers déposés par le même candidat, sa participation sera considérée comme nulle.

Tout dossier d'inscription incomplet, incohérent ou fantaisiste, entraînera le rejet de l'inscription.

A la date de clôture des inscriptions, les sociétés organisatrices informeront par mail les candidats dont le dossier aura été retenu, dont la liste sera déposée chez **Maître ; Huissier de justice, (adresse)**

#### **ARTICLE 4 : JURY**

Les sociétés organisatrices mettront en place un jury composé de personnes issues de leurs équipes ou de personnalités qualifiées choisies à l'extérieur.

Le jury sera chargé de présélectionner, parmi les candidats inscrits, les candidats susceptibles de participer à l'étape 1 du concours.

Par la suite, le jury qui, à l'exception de la présélection, n'a pas voix décisionnaire pour les éliminatoires successives, pourra donner son avis librement sur la qualité des candidats présentés.

#### **ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU CONCOURS**

Le concours se déroulera selon les étapes suivantes :

##### ETAPE 1 :

Les sociétés organisatrices mettront en place un jury chargé de présélectionner, parmi les candidats inscrits, les candidats susceptibles de participer à l'étape suivante.

Les candidats présélectionnés par le jury seront présentés au lectorat qui désignera les candidats qualifiés pour la deuxième étape.

Le vote du lectorat sera recueilli par voie électronique sur le site dédié de l'opération [www.x-star-story.com](http://www.x-star-story.com).

## ETAPE 2 :

Les candidats retenus pour la deuxième étape devront envoyer on line une vidéo personnelle explicite d'une durée de 90 secondes à 4 minutes maximum. Ces clips vidéos sont « homemade », type webcam, et montrent le candidat en érection, masturbation... (éjaculation non nécessaire).

Chaque vidéo devra être exclusivement composée d'éléments de la création des candidats, à l'exclusion de tous autres éléments de création de toute nature – images, sons ou autres – susceptibles ou non de faire l'objet d'une protection ou d'une appropriation par des droits de propriété corporelle ou incorporelle (droit de propriété intellectuelle ou industrielle, droits de la personnalité, ou autres)...

La présence de l'un quelconque des éléments susvisés dans une vidéo entraînera l'élimination de ladite vidéo et par voie de conséquence du candidat.

Le candidat garantira en outre que sa vidéo est originale, ainsi que l'ensemble des éléments qui la composent et qu'il est seul titulaire de l'ensemble des droits d'auteur relatifs à celle-ci.

Le candidat garantira les sociétés organisatrices contre toute revendication, recours ou action de la part de tiers se prévalant de droits privatifs ou de tout autre droit sur la vidéo.

Tout non-respect de ces obligations entraînera l'élimination du candidat.

En aucun cas, les coûts liés à la réalisation de la vidéo, quels qu'ils soient, ne sauraient être pris en charge par les sociétés organisatrices.

Ils seront présentés au vote du public qui choisira les candidats devant participer à la troisième étape.

## ETAPE 3 :

Les 3 candidats retenus pour la troisième étape seront invités à se rendre à Paris pour les vidéos finales, éventuellement avec la présence d'un modèle.

Un montage vidéo de 10 minutes environ de la prestation de chaque finaliste sera diffusé sur le site [www.x-star-story.com](http://www.x-star-story.com) pour vote du public.

Chacune des différentes étapes aura une durée de 4 semaines.

L'inscription au concours implique que le candidat accepte de participer à l'intégralité de ces étapes.

Le jury et le public sont souverains dans leurs décisions qui seront sans appel.

## **ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES PRIX**

Le lauréat du concours se verra attribuer un prix de 1.000 dollars lors d'une cérémonie officielle qui se déroulera à SAN FRANCISCO dans les locaux de TITAN à San Francisco, 69 Converse St, San Francisco, CA 94103 USA.

Le lauréat, qui sera informé du résultat par lettre recommandée avec accusé de réception, s'engage à être présent lors de cette cérémonie officielle, sauf cas de force majeure.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ DES SOCIÉTÉS ORGANISATRICES**

Les sociétés organisatrices dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au site du concours ou le bon déroulement du concours.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de modifier, différer ou annuler le concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

Toutes modifications des termes et conditions du présent règlement, sa suspension ou annulation seront diffusées aux participants sur le site [www.x-star-story.com](http://www.x-star-story.com).

Les sociétés organisatrices se réservent en outre la possibilité de prolonger la durée de l'une quelconque des étapes du concours, au seul motif que les contributions des candidats seraient insuffisantes en quantité ou en qualité, et ce, sans que leur responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

## **ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS**

Les participants, finalistes et lauréat s'engagent à

- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des prix, les résultats et les décisions du jury et du public,
- autoriser les sociétés organisatrices à utiliser gratuitement leur nom et adresse à des fins d'informations, à des fins commerciales et/ou publicitaires,
- 
- renoncer à tous droits directs ou indirects sur l'ensemble des photos, vidéos, clips et courts métrages auxquels ils auront pris part à l'occasion du présent concours ;
- relever et garantir les sociétés organisatrices de tous dommages qu'elles pourraient subir du fait de leur participation au concours.

## **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au présent concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en son intégralité, lequel a valeur de contrat entre les sociétés organisatrices et le candidat.

Le non-respect du règlement entraînerait l'annulation de la candidature.

Le candidat certifie satisfaire à toutes les conditions nécessaires pour participer au concours, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

Toute fraude ou tentative de fraude (notamment tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse), toute intention malveillante de perturber le bon fonctionnement du concours et/ou le non-respect du présent règlement entraîneront automatiquement l'élimination du candidat, sans droit à un quelconque prix, les sociétés organisatrices se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Les candidats, finalistes et lauréat acceptent expressément toutes les vérifications concernant leur identité.

#### **ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours seront traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et liberté ».

Tous les participants au concours disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives les concernant, qu'ils pourront exercer à l'adresse du concours auprès de la société LGNET, 35, rue Chanzy, 75011 Paris (**adresse LGNET ?**) ou **en utilisant le formulaire de contact sur le site [www.x-star-story.com](http://www.x-star-story.com)**

Par les présentes, les participants sont informés que lors de leur inscription, il leur sera demandé d'autoriser les sociétés organisatrices à utiliser librement leur nom et prénom dans le cadre de la diffusion des photos, clips et montage vidéo et/ou court métrage.

#### **ARTICLE 11 : GRATUITÉ DU CONCOURS**

La participation au présent concours est gratuite.

Les frais de connexion, fixés à 0,05 €, seront remboursés à toute personne qui en fait la demande en écrivant à LGNET, concours X Star Story – 35, rue Chanzy – 75011 PARIS.

Les frais d'envoi du courrier de dépôt de candidature prévus à l'article 3 seront remboursés à tout personne qui en fait la demande et sur la base d'un courrier au tarif simple.

#### **ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES**

Le concours et le présent règlement sont soumis au droit français et à la compétence des tribunaux français.

Toute contestation ou réclamation relative au concours ne pourra être prise en considération au-delà d'un mois à compter de la fin du dépôt des candidatures.

Toute question relative à l'application ou à l'interprétation du règlement ou toute question qui viendrait à se poser dans le cadre de ce concours sera tranchée, en fonction de la nature de la question, par les sociétés organisatrices.

#### **ARTICLE 13 : DÉPOT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître **XXXXX**.

Il est disponible sur le site [www.x-star-story.com](http://www.x-star-story.com)